



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 6 mai 2024  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture de la séance

**10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Période de questions du public

Félicitations

**10.04** Féliciter madame Rolande Rompré pour son centième anniversaire de naissance.

**10.05** Souligner les contributions de monsieur Henri Lalonde à titre de président du conseil d'administration du Club des Aînés LaSalle de 2018 à 2024.

Condoléances

**10.06** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de M. Jacques Péladeau.

Procès-verbal

**10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2024, à 19 h.

**10.08** Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 28 février 2024.  
1245459005

**10.09** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2024.  
1245459011

## **12 – Orientation**

**12.01** Participer au programme Chaise des générations de l'organisme Mères au front.  
1242484025

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Souligner la « Semaine nationale des Travaux publics » qui se tiendra du 19 au 25 mai 2024.  
1249692004

## **20 – Affaires contractuelles**

### Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

**20.01** Octroyer un contrat à Les Pavages Céka inc. au montant de 1 132 388,58 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et autres sur les rues Ménard et Lesage dans le cadre de l'appel d'offres public no 803457.  
1247151015

**20.02** Octroyer le contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 719 421,57 \$ taxes incluses pour la fourniture, la plantation et l'arrosage de 640 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 ainsi que l'entretien et l'arrosage des arbres en 2025, 2026 et 2027 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20442.  
1247151018

### Entente

**20.03** Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre 2024 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.  
1246673004

### Subvention - Contribution financière

**20.04** Accorder une contribution financière de 23 800 \$ à Bienvenue à l'immigrant et de 21 000 \$ à AIR-SOM Centre Prisme, toutes taxes incluses si applicables, dans le cadre du projet Fous du français de l'Union des Municipalités du Québec.

1244629001

**20.05** Accorder une contribution financière de 293 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la participation au Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec 2024 et à une classe de maître.

1245404009

**20.06** Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Fête citoyenne du Bronx » le 7 septembre 2024 et autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

1248891011

**20.07** Autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 27<sup>e</sup> édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$ toutes taxes incluses si applicable.

1242484022

### Subvention - Soutien financier avec convention

**20.08** Accorder une contribution financière totale de 259 704 \$ à divers organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

1249309001

**20.09** Autoriser la signature de la convention de contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour les programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour le territoire de l'arrondissement.

1249309004

### Autres affaires contractuelles

**20.10** Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de faire couper les herbes hautes et de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.

1245459010

## 30 – Administration et finances

### Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

**30.01** Autoriser une délégation maximale de six personnes, composée d' élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à la 2<sup>e</sup> édition du colloque Valoriser les bâtiments existants qui aura lieu le 9 mai 2024, à la salle des Promotions du Séminaire de Québec et entériner une dépense maximale de 3 572,34 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

1246152003

**30.02** Autoriser une délégation maximale de deux personnes, composée d'un membre du conseil de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à l'assemblée générale annuelle 2024 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui aura lieu les 15 et 17 mai 2024 à Montréal. Entériner une dépense maximale de 3 242 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

1246152005

**30.03** Autoriser une délégation maximale de trois personnes composée d' élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer aux assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal et autoriser le remboursement d'une dépense maximale de 4 979,85 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription et les dépenses afférentes des élu(e)s qui y assisteront.

1246152004

### Budget - Autorisation de dépense

**30.04** Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2024 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

1248157001

### Déclaration / Événement / Proclamation

**30.05** Autoriser l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar à organiser une procession le 19 mai 2024 pour célébrer la fête du Khalsa.

1248420005

**30.06** Autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 20 juillet 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1248420014

- 30.07** Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser le pique-nique annuel de l'organisme le 24 juillet 2024 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.  
1248420013
- 30.08** Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle les 27 et 28 juillet 2024 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.  
1248420015
- 30.09** Autoriser Héritage Laurentien et ses exposants à vendre des objets lors de la fête de l'agriculture urbaine qui se tiendra le samedi 18 mai, de 8 h à 15 h, au Parc des Rapides.  
1243630002
- 30.10** Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.  
1243630001
- 30.11** Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 8 juin 2024 au Centre de tennis Cavelier et autoriser une dérogation au règlement 2191 pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.  
1247817007

#### Reddition de comptes

- 30.12** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 17 avril 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2024.  
1243035004

## **40 – Réglementation**

#### Urbanisme – Règlements et projets particuliers

- 40.01** Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-204.  
1242484021
- 40.02** Adoption - Règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.  
1249582007

**40.03** Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 16 avril 2024 portant sur le projet de résolution PP-31.

1242484020

**40.04** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.

1248403010

#### Urbanisme - Dérogation mineure

**40.05** Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement sur les dérogations mineures numéro 2101 pour un établissement commercial faisant partie d'un centre commercial situé au 8479, boulevard Newman (partie du lot 1 449 603) afin d'autoriser un nombre d'enseignes dérogatoire.

1245459009

#### Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

**40.06** Regroupement – PIIAD

**40.07** Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur de couleur et de format différent du matériau initial d'un mur donnant sur une voie publique situé au 8180-8188, rue Juliette (lot 1 725 055).

1245459008

**40.08** Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique sur un bâtiment situé au 138-140 A, avenue Highlands (lot 1 929 820).

1245459007

**40.09** Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur et de reconfigurer l'entrée principale du bâtiment situé au 7520, rue Édouard (lot 1 135 357).

1245459006

## Règlement - Circulation / Stationnement

**40.10** Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Bois-des-Caryers dans l'arrondissement de LaSalle

1247151014

**40.11** Autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur les rues Thierry et Lise dans l'arrondissement de LaSalle.

1247151016

**40.12** Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue de Saguenay, l'avenue Carroll et la 8<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

1247151017

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1247151017

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance





**Dossier # : 1245459005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 28 février 2024.

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 28 février 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 15:56

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 28 février 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé.

Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 20 0376 - Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu de la rencontre du 28 février 2024, soit de la deuxième rencontre du Comité de transition écologique.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronique DUMAIS LALONDE  
Non-disponible

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-04-25



**Dossier # : 1245459011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2024.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:20

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-04-25



**Dossier # : 1242484025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Participer au programme Chaise des générations de l'organisme Mères au front.

**ATTENDU QUE** le conseil s'engage à faire de l'arrondissement un lieu de vie respectant l'environnement afin d'assurer le bien-être de tous ceux et celles qui y vivent et pour les générations futures;  
D'accepter la remise de la chaise préparée par la classe de 4e année de Mme Della Gagnon de l'école Sainte-Geneviève Sud dans le cadre du programme Chaise des générations de l'organisme Mères au front; et

De s'engager à installer la chaise de façon permanente dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-05-02 07:34

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242484025

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Participer au programme Chaise des générations de l'organisme Mères au front.

**CONTENU****CONTEXTE**

La mission de l'organisme Mères au front est de protéger nos enfants et la vie sur Terre face à l'urgence climatique. Plus concrètement, l'organisme a pour mission de rassembler des mères, des grands-mères et des allié-e-s pour mener des activités de mobilisation, d'éducation et de sensibilisation favorable à la protection de l'environnement. La Chaise des générations incarne la revendication phare de l'organisation Mères au front à l'égard des différents ordres de gouvernement. Cette chaise nous permet de réfléchir aux impacts des décisions sur l'environnement afin de protéger l'avenir de nos enfants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La Chaise des générations est un projet porté par l'organisme Mères au front et des citoyenne-s. Fabriquée par des enfants et placée autour des tables où se prennent des décisions, une Chaise des générations représente et porte la voix des enfants.

Elle rappelle aux dirigeants et dirigeantes que leur futur se dessine à travers les décisions prises aujourd'hui. Elle permet en outre aux enfants qui la fabriquent d'exprimer leur potentiel créatif et d'influencer les décisions et actions des adultes en faveur d'un avenir durable.

Ce sont des élèves de 9 et 10 ans de la classe de 4e année de Mme Della Gagnon de l'école Sainte-Geneviève Sud qui ont peint cette chaise qui saura porter leur voix au sein de notre arrondissement. Il est demandé de placer la chaise en permanence dans la salle du conseil où se prennent les décisions, afin qu'une voix symbolique soit accordée aux générations futures.

La participation au programme Chaise des générations répond aux objectifs de l'axe d'intervention 5.1 qui est de sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables de l'orientation 5 pour une transition écologique pour un avenir vert et résilient de la Planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Accepter la Chaise des générations au conseil d'arrondissement répond aux objectifs de l'axe d'intervention 5.1 qui est de sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables de l'orientation 5 pour une transition écologique pour un avenir vert et résilient de la Planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-05-01



**Dossier # : 1249692004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Souligner la « Semaine nationale des Travaux publics » qui se tiendra du 19 au 25 mai 2024.

De souligner la « Semaine nationale des Travaux publics » qui se tiendra du 19 au 25 mai 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:42

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249692004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Souligner la « Semaine nationale des Travaux publics » qui se tiendra du 19 au 25 mai 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Semaine nationale des Travaux Publics se déroule du 19 au 25 mai 2024. Pour l'occasion, des milliers de professionnels et de travailleurs en Travaux Publics au Québec unissent leurs voix pour parler de leur domaine méconnu, valoriser leurs équipes et promouvoir les métiers. Des milliers de travailleurs et travailleuses œuvrent chaque année à la construction, la gestion et l'opération des utilités publiques et veillent par le fait même au bon déroulement de collectivités : accès à l'eau, gestion des matières résiduelles, entretien des routes et des bâtiments publics, maintien des espaces publics, etc. L'Association des Travaux Publics du Québec estime que d'ici 2030 près de 20 000 postes seront renouvelés en raison des départs à la retraite.

C'est sous le thème de Ta Place, fais-la en TP que l'Association des Travaux Publics du Québec invite le grand public à s'intéresser aux opportunités de carrière des nombreux employeurs : villes, municipalités, organisations publiques et parapubliques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-26



**Dossier # : 1247151015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Les Pavages Céka Inc. au montant de 1 132 388,58 \$ taxes incluses pour des travaux de réparation de revêtement bitumineux et autres sur les rues Ménard et Lesage (Dépense totale de 1 351 459,45 \$ taxes incluses : contrat: 1 132 388,58 \$ + contingences 120 353,81 \$ + incidences: 98 717,06 \$) - Appel d'offres public 803457, Contrat R.B. 24-1933.

D'octroyer un contrat à Les Pavages Céka Inc. au montant de 1 132 388,58 \$ taxes incluses pour des travaux de réparation de revêtement bitumineux et autres sur les rues Ménard et Lesage (Dépense totale de 1 351 459,45 \$ taxes incluses : contrat: 1 132 388,58 \$ + contingences 120 353,81 \$ + incidences: 98 717,06 \$) - Appel d'offres public 803457, Contrat R.B. 24-1933; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-05-02 15:31

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247151015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Les Pavages Céka Inc. au montant de 1 132 388,58 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et autres sur les rues Ménard et Lesage (Dépense totale de 1 351 459,45 \$ taxes incluses : contrat: 1 132 388,58 \$ + contingences 120 353,81 \$ + incidences: 98 717,06 \$) - Appel d'offres public 803457, Contrat R.B. 24-1933.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire poursuivre son programme de réfection routière afin d'offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité.

De plus, le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) du réseau local, édition 2024 offert par le SIRR permettra d'accélérer la réhabilitation du réseau des rues locales en fournissant un financement s'ajoutant à celui investi par l'arrondissement.

Les rues sélectionnées pour la réfection de type PCPR sont :

- Rue Ménard;
- Rue Lesage;

Ces rues, situées sur le réseau local de l'arrondissement, ont été choisies selon les indices de dégradation mesurés lors des auscultations réalisées pour le plan directeur de la Ville de Montréal. La sélection des rues a également été coordonnée avec la Direction de la gestion des actifs (DGA) de façon à s'assurer que les infrastructures d'égouts et d'aqueduc sont en bon état.

Le projet comprend le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb dans la section privée conformément au règlement 20-030.

Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat consistent principalement en :

- Le planage-revêtement de rues locales;
- La réfection de trottoirs et bordures;
- Le remplacement des entrées de service d'eau en plomb ou autres matériaux non conformes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM21 0443 - 20 avril 2021 - GDD 1212174001** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**CE21 0240 - 17 février 2021 - GDD 1218126001** - Autorisation budget domaine privé (tout exécutant) - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb -

**CM20 1372 - 15 décembre 2020 - GDD 1205979003** - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).

## DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de remplacement de revêtement bitumineux, de trottoirs et de fondation de rues. Les rues sélectionnées répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGA et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2024;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;

Plus en détails les travaux prévus à ce contrat sont divisés ainsi :

Lot 1 : Travaux de (PCPR) Lesage

Lot 2 : Travaux de (PCPR) et remplacement des entrées de service d'eau sur la rue Ménard

## JUSTIFICATION

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de l'ensemble de ces travaux. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des Travaux de réfection de revêtement bitumineux, sections de trottoirs, de lampadaires avec bases sur les rues Ménard et Lesage et le raccordement d'une borne d'incendie sur une conduite d'aqueduc existante et le remplacement des entrées de service d'eau en plomb sur la rue Ménard dans l'arrondissement de LaSalle.

Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 23 février 2024. Un délai de vingt 24 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2024 à 13h30. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Neuf (9) entreprises ont pris possession des documents et cinq (5) nous a soumis des prix, soit 56 % des preneurs de cahier des charges.

Le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Les Pavages CÉKA Inc. a une autorisation de conclure un contrat public par l'AMP valide jusqu'au 5 juillet 2028.

Les Pavages CÉKA Inc. n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les Pavages CÉKA Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les Pavages CÉKA Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires		Total (Incluant taxes)
1	LES PAVAGES CEKA INC.	1 132 388,58 \$
2	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	1 216 655,85 \$
3	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	1 233 948,22 \$
4	CONSTRUCTION VIATEK INC.	1 397 864,85 \$
5	ROXBORO EXCAVATION INC.	1 550 752,87 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>		<b>1 292 604,03 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes		1 306 322,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		14,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		418 364,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		36,95 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		160 215,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		12 %

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 12 % inférieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Pavages CÉKA Inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat est accordé au montant total de 1 132 388,58 \$, taxes incluses (Dépense totale de 1 351 459,45 \$ : contrat: 1 132 388,58 \$ + contingences 120 353,81 \$ + incidences: 98 717,06 \$

Les dépenses totales associées au projet sont réparties tel que le tableau de répartition des coûts ci-dessous :

		Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVO 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
<b>RESEP - DGA section publique</b>	Aqueduc pub	145 516,00 \$	7 275,80 \$	14 515,22 \$	167 307,02 \$	152 773,61 \$	22%
	Trottoir pour Aqu pub	19 908,00 \$	995,40 \$	1 985,82 \$	22 889,22 \$	20 900,91 \$	
	Contingences (10%)	16 542,40 \$	827,12 \$	1 650,10 \$	19 019,62 \$	17 367,45 \$	
	Incidences (10%)	16 542,40 \$	827,12 \$	1 650,10 \$	19 019,62 \$	17 367,45 \$	
	<b>Total RESEP pub.</b>	<b>198 508,80 \$</b>	<b>9 925,44 \$</b>	<b>19 801,24 \$</b>	<b>228 235,48 \$</b>	<b>208 409,42 \$</b>	
<b>RESEP - DGA section privée</b>	Aqueduc priv	54 941,60 \$	2 747,08 \$	5 480,42 \$	63 169,10 \$	57 681,81 \$	
	Contingences (10%)	5 494,16 \$	274,71 \$	548,04 \$	6 316,91 \$	5 768,18 \$	
	Incidences (0%)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	<b>Total RESEP privé</b>	<b>60 435,76 \$</b>	<b>3 021,79 \$</b>	<b>6 028,46 \$</b>	<b>69 486,01 \$</b>	<b>63 450,00 \$</b>	
<b>DGA</b>	<b>TOTAL DGA</b>	<b>258 944,56 \$</b>	<b>12 947,23\$</b>	<b>25 829,70\$</b>	<b>297 721,49 \$</b>	<b>271 859,42 \$</b>	
<b>DGUIE PCPR local</b>	Trottoirs- bordures	31 877,05 \$	1 593,85 \$	3 179,74 \$	36 650,64 \$	33 466,92 \$	30%
	Voirie	288 507,45 \$	14 425,37 \$	28 778,62 \$	331 711,44 \$	302 896,76 \$	
	Contingences (5%)	16 019,23 \$	800,96 \$	1 597,92 \$	18 418,11 \$	16 818,19 \$	
	Incidences (5%)	16 019,23 \$	800,96 \$	1 597,92 \$	18 418,11 \$	16 818,19 \$	
	<b>Total DGUIE</b>	<b>352 422,95 \$</b>	<b>17 621,15 \$</b>	<b>35 154,19 \$</b>	<b>405 198,29 \$</b>	<b>370 000,06 \$</b>	
<b>LaSalle PTI rues</b>	Trottoirs- bordures	44 191,22 \$	2 209,56 \$	4 408,07 \$	50 808,85 \$	46 395,26 \$	48%
	Voirie	399 958,51 \$	19 997,93 \$	39 895,86 \$	459 852,30 \$	419 906,44 \$	
	Contingences (15%)	66 622,46 \$	3 331,12 \$	6 645,59 \$	76 599,17 \$	69 945,25 \$	
	Incidences (12%)	53 297,97 \$	2 664,90 \$	5 316,47 \$	61 279,34 \$	55 956,20 \$	
	<b>Total payé LSL</b>	<b>564 070,16 \$</b>	<b>28 203,51 \$</b>	<b>56 265,99 \$</b>	<b>648 539,66 \$</b>	<b>592 203,15 \$</b>	
	<b>Total</b>	<b>1 175 437,67 \$</b>	<b>58 771,89 \$</b>	<b>117 249,88 \$</b>	<b>1 351 459,45 \$</b>	<b>1 234 062,63 \$</b>	100%

### **Pour le DGIUE Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves**

Un montant maximal de 370 000,06 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-048 Programme complémentaire de planage-revêtement - Local CM 18 1158. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI 2024-2033 de la Ville-Centre dans le cadre du programme 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local.

Le coût total maximal de cette dépense de **405 198,29 \$** taxes incluses inclue des contingences (5%) de 18 418,11 \$ et des incidences (5%) 18 418,11 \$.

### **Pour la DGA Direction de la gestion des actifs**

Le financement des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sera à la charge du Service de l'eau soit la dépense totale de **297 721,49 \$** taxes incluses, représente un coût net de 271 859,41 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt.

Cette dépense est répartie ainsi :

- Un coût net de **208 409,42 \$** relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine public sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 22-046 Renouvellement d'actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

-Un coût net de **63 450,00 \$** relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Le coût de ces travaux inclue des contingences (10%) de **25 336,53 \$** taxes incluses et des incidences (10%) de **19 019,62 \$** que pour le coté public et privé.

### **Financement LaSalle**

Un montant de **592 203,15 \$** taxes nettes sera financé par le PTI Voirie de LaSalle. Soit un contrat total de **510 661,15 \$** taxes incluses incluant **76 599,17 \$** de contingence (15%) + **61 279,34 \$** d'incidences (12%).

Les frais d'incidences sont prévus pour permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés, etc.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus.

### **MONTRÉAL 2030**

Si les travaux ne sont pas réalisés, l'impact sur les citoyens sera important étant donné l'état de la chaussée de ces rues.

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de les aviser de toutes les étapes des travaux.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle

- Politique d'approvisionnement

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : mai 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Angelica ALCA PALOMINO)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier  
Christophe PART, Service de l'eau

Lecture :

Patrick RICCI, 22 avril 2024  
Christophe PART, 16 avril 2024  
Hermine Nicole NGO TCHA, 15 avril 2024

Isabelle LEDUC  
Chef de division par interim - Soutien  
technique et réalisation de projets)

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1247151018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer le contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 719 421,57 \$, pour la fourniture, la plantation et l'arrosage de 640 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 ainsi que l'entretien et l'arrosage des arbres en 2025, 2026 et 2027 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20442. (Dépense totale de 863 305,88 \$ taxes incluses : contrat : 719 421,57 \$ + contingences 143 884,31 \$)

D'octroyer le contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 719 421,57 \$, pour la fourniture, la plantation et l'arrosage de 640 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 ainsi que l'entretien et l'arrosage des arbres en 2025, 2026 et 2027 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20442;

D'autoriser une dépense de 143 884,31 \$ à titre de budget de contingences; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:27

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247151018

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer le contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 719 421,57 \$, pour la fourniture, la plantation et l'arrosage de 640 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 ainsi que l'entretien et l'arrosage des arbres en 2025, 2026 et 2027 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20442. (Dépense totale de 863 305,88 \$ taxes incluses : contrat : 719 421,57 \$ + contingences 143 884,31 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, l'arrondissement de LaSalle procède au renforcement de sa forêt urbaine en investissant dans la plantation d'arbres sur le domaine public. Dans un souci de simplification et d'efficacité, l'arrondissement confie la réalisation de ces travaux à une entreprise. L'arrondissement dispose du budget pour la plantation et l'entretien de 340 arbres par année. Depuis 2019, le SGPMRS offre du financement aux arrondissements qui ont la capacité de planter des arbres en surplus de ceux qui sont plantés dans le cadre de leur programme régulier. L'arrondissement de LaSalle se prévaut donc de cette possibilité pour accroître le nombre d'arbres plantés en 2024 à 640 arbres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0313 - 5 septembre 2023 – (1237151021)** - D'octroyer à Pépinière Jardin 2000 inc. le lot 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023 au montant de 318 977,33 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19866;

**CA23 20 0148 - 1er mai 2023 – (1237151013)** - D'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le lot 1 du contrat de l'appel d'offres public n° 23-19866 (23-1916) à cette fin, au prix de sa soumission, soit 309 053,21 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**DESCRIPTION**

Ce sommaire vise l'octroi de l'appel d'offres public 24-20442 pour la fourniture et la plantation de 640 arbres sur le domaine public de l'arrondissement LaSalle, ainsi que l'arrosage et l'entretien de la plantation jusqu'à l'acceptation finale en 2027.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 25 mars 2024 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 avril 2024 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 24-20442. Dix (10) entreprises ont pris possession des documents, six (6) nous a soumis des prix, soit 60 % des preneurs de cahier des charges et trois (3) entreprises sont non-conformes administrativement.

Le procès-verbal de l'ouverture de soumissions et la liste des commandes SEAO sont annexés au présent sommaire en pièces jointes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>
1	PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.	719 421,57 \$
2	ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	745 832,25 \$
3	TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECOUE INC.	795 045,23 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		825 990,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$)		753 433,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		75 623,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		11%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-106 569,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-13%
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)		26 410,68 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)		4%

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 13 % inférieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

Pépinère Jardin 2000 Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Pépinère Jardin 2000 Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Pépinère Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputer la dépense telle qu'indiqué dans l'intervention financière.

		Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975%	TOTAL (D)	NET (D-B-

				(C)		0.5*C)
2024	Contrat	434 140,00 \$	21 707,00 \$	43 305,47 \$	499 152,47 \$	455 792,73 \$
	Contingences (20%)	86 828,00 \$	4 341,40 \$	8 661,09 \$	99 830,49 \$	91 158,55 \$
	Total	520 968,00 \$	26 048,40 \$	51 966,56 \$	598 982,96 \$	546 951,28 \$
2025	Contrat	90 045,00 \$	4 502,25 \$	8 981,99 \$	103 529,24 \$	94 535,99 \$
	Contingences (20%)	18 009,00 \$	900,45 \$	1 796,40 \$	20 705,85 \$	18 907,20 \$
	Total	108 054,00 \$	5 402,70 \$	10 778,39 \$	124 235,09 \$	113 443,19 \$
2026	Contrat	70 630,00 \$	3 531,50 \$	7 045,34 \$	81 206,84 \$	74 152,67 \$
	Contingences (20%)	14 126,00 \$	706,30 \$	1 409,07 \$	16 241,37 \$	14 830,53 \$
	Total	84 756,00 \$	4 237,80 \$	8 454,41 \$	97 448,21 \$	88 983,21 \$
2027	Contrat	30 905,00 \$	1 545,25 \$	3 082,77 \$	35 533,02 \$	32 446,39 \$
	Contingences (20%)	6 181,00 \$	309,05 \$	616,55 \$	7 106,60 \$	6 489,28 \$
	Total	37 086,00 \$	1 854,30 \$	3 699,33 \$	42 639,63 \$	38 935,66 \$
Total	Total contrat	625 720,00 \$	31 286,00 \$	62 415,57 \$	719 421,57 \$	656 927,79 \$
	Total contingences	125 144,00 \$	6 257,20 \$	12 483,11 \$	143 884,31 \$	131 385,56 \$
	GRAND TOTAL	750 864,00 \$	37 543,20 \$	74 898,68 \$	863 305,88 \$	788 313,34 \$

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus et les variations possibles des quantités d'arbres à planter. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 143 884,31 \$, taxes incluses, correspondant à 20 % du coût des travaux.

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

## **MONTRÉAL 2030**

Le contrat visant la plantation de 640 arbres permettra d'accroître l'indice de canopée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie, à augmenter la biodiversité et les habitats fauniques, et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 15 mai et le 15 novembre 2024.

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : entre le 15 mai 2024 et le 15 novembre 2027.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Takui Samson DEGNI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingenierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

#### ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-24



**Dossier # : 1246673004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er mai au 15 novembre 2024 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er mai au 15 novembre 2024 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-05-02 15:32

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246673004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er mai au 15 novembre 2024 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu une proposition de l'organisme Allions-Nous visant à offrir une programmation estivale dans la cour d'école de l'ancienne école Allion. L'arrondissement a donc communiqué avec la commission scolaire Lester B. Pearson afin de négocier une entente d'usage de la cour d'école pour la période du 1er mai au 15 novembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

En vertu de cette entente, l'arrondissement installera un périmètre de sécurité dans la cour d'école afin de limiter l'accès des participants aux activités qui seront organisées. La commission scolaire fournira un accès en électricité aux frais de l'arrondissement. Ce droit d'usage est octroyé à titre gratuit et sans garantie.

**JUSTIFICATION**

La conclusion de cette entente permettra d'offrir un lieu additionnel sur le territoire de l'arrondissement où offrir une programmation estivale aux résidents de LaSalle.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette entente est à titre gratuit. L'arrondissement assumera les frais d'installation du périmètre de sécurité et d'électricité selon les besoins.

**MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente est nécessaire afin de permettre l'utilisation du site.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de l'entente : 1er mai 2024

Fin de l'entente : 15 novembre 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Justine KANDOLO  
secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2024-05-02



**Dossier # : 1244629001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder une contribution financière de 23 800 \$ à Bienvenue à l'immigrant et de 21 000 \$ à AIR-SOM Centre Prisme, toutes taxes incluses si applicables, dans le cadre du projet Fous du français de l'Union des Municipalités du Québec.

D'accorder une contribution financière de 23 800 \$ à Bienvenue à l'immigrant et de 21 000 \$ à AIR-SOM Centre Prisme, toutes taxes incluses si applicables, dans le cadre du projet Fous du français de l'Union des Municipalités du Québec; et  
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites aux sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-05-02 15:32

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1244629001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 23 800 \$ à Bienvenue à l'immigrant et de 21 000 \$ à AIR-SOM Centre Prisme, toutes taxes incluses si applicables, dans le cadre du projet Fous du français de l'Union des Municipalités du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle a déposé un projet à l'Union des Municipalités du Québec dans le cadre du programme Fous du Français. Le projet sera réalisé en partenariat avec les organismes Bienvenue à l'immigrant et Accueil pour immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme. Une convention a été conclue entre l'arrondissement et l'Union des Municipalités du Québec portant sur la contribution financière que l'arrondissement verse en partie aux deux organismes pour la réalisation de leurs volets respectifs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0138 (1248749002) Soutien financier de l'UMQ dans le cadre du projet Fous du français

**DESCRIPTION**

Le projet s'articule autour de trois volets qui seront réalisés conjointement par la bibliothèque l'Octogone et les organismes communautaires Bienvenue à l'immigrant et AIR-SOM Centre Prisme dans une approche collaborative, dynamique et de complémentarité. À travers de nombreuses activités diversifiées et créatives, telles qu'un concours d'épellation, des ateliers ludiques de jeux de mots, des capsules vidéos, un concours d'éloquence et de Slam, ainsi que des activités d'expression orale et écrite. Le projet souhaite transmettre l'amour pour la langue française et la culture québécoise aux personnes habitant à LaSalle. Grâce à leur participation aux activités proposées, les participants développeront des compétences pour utiliser le français comme langue commune.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de LaSalle, en partenariat avec deux de ses partenaires communautaires ayant dans leur mission l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes, a déposé un projet concerté visant à promouvoir et à valoriser l'usage de la langue française auprès des enfants en apprentissage de la langue française et faciliter l'intégration des jeunes adultes issus de l'immigration. Ce projet s'inscrit dans les actions prévues au plan d'action 2022-2024 en matière d'inclusion et diversité culturelle dans lequel la promotion de la francisation auprès

de la population laSalloise est parmi les actions prioritaires.  
Le présent dossier vise à octroyer une contribution financière aux deux organismes afin de permettre la réalisation des volets suivants :

- **Bienvenue à l'immigrant**

Réalisera des activités visant à impliquer les jeunes à travers un concours d'épellation, des ateliers ludiques et un concours de slam et d'éloquence. Les activités se feront en collaboration avec le milieu scolaire.

Budget : 23 800 \$

- **AIR-SOM Centre Prisme**

Réalisera des activités d'expression orale et écrite à travers un projet de photographie avec des jeunes adultes en processus de francisation. En commençant par un atelier d'initiation à la photographie, les participants réaliseront un parcours guidé. Ils réaliseront ensuite des ateliers d'écriture créative pour décrire leur expérience et seront invités à présenter leurs réalisations lors d'une exposition.

Budget : 21 000 \$

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale du projet LaSalle, Fous du français est entièrement assumée par l'aide financière reçue de l'Union des Municipalités du Québec. La ventilation budgétaire se fera de la façon suivante :

Volet 1 - Bienvenue à l'immigrant un montant de 23 800 \$

Volet 2 - AIR-SOM Centre Prisme un montant de 21 000 \$

Pour un total de 44 800\$.

#### **MONTREAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2024-03-12



**Dossier # : 1245404009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 293 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la participation au Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec 2024 et à une classe de maître.

D'accorder une contribution financière de 293 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la participation au Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec 2024 et à une classe de maître, dans le cadre des programmes 2 et 4 de soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle programme 2 et 4; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 15:50

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245404009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 293 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la participation au Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec 2024 et à une classe de maître.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire.

En ce sens, depuis plusieurs années, L'Association musicale de LaSalle inc. réalise et présente des concerts de musique amateurs par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

L'Association musicale de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 293 \$ pour soutenir la participation au Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec 2024 qui se tient à Sherbrooke le 18 mai 2024 et à une classe de maître offerte dans le cadre de l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23200205 (1237769005) - 5 juin 2023** D'accorder une contribution financière de 600 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la présentation d'un concert lors du Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**DESCRIPTION**

L'Association musicale de LaSalle inc. participe au Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec 2024 le 18 mai 2024 à Sherbrooke. Les membres de l'organisme y présentent un concert et participent à une classe de maître offerte dans le cadre de l'événement.

**JUSTIFICATION**

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit dans son

volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 2 : soutien aux manifestations artistiques extérieures permet aux organismes de diffuser leurs créations à l'extérieur et faire rayonner le talent des citoyens de LaSalle. Le programme 4 : soutien à la formation et au perfectionnement en art qui permet de développer les aptitudes et connaissances pour augmenter l'efficacité et le rayonnement des activités de création, de production ou de diffusion des organismes.

Le projet de l'organisme est admissible au programme 2 à hauteur de 200 \$, car l'événement se tient à plus de 100 km de LaSalle, en zone 1, avec un groupe de plus de 6 personnes.

Le projet de l'organisme est admissible au programme 4 à hauteur de 93 \$, pour un maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le coût total de la classe de maître est de 155 \$.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 293 \$, toutes taxes incluses si applicables à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la participation au Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec 2024 et à une classe de maître offerte dans le cadre de l'événement.

L'Association musicale de LaSalle inc. est reconnue par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans les axes 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 293 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle :

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire;

# 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu communautaire et culturel de l'arrondissement de LaSalle. Il contribue au développement des publics, au rayonnement de l'organisme et au perfectionnement des aptitudes et connaissances de ses membres.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.  
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU  
agent(e) de développement culturel

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-18

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1248891011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Fête citoyenne du Bronx » le 7 septembre 2024 et autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

D'accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Fête citoyenne du Bronx » sur la rue Centrale, entre la rue Alepin et la 7e Avenue, le 7 septembre 2024, afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'autoriser la fermeture de la rue Centrale, entre la rue Alepin et la 7<sup>e</sup> avenue;

D'autoriser Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-30 17:18

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248891011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de l'événement « Fête citoyenne du Bronx » le 7 septembre 2024 et autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité vie de quartier, sous-groupe du Comité catalyseur du Bronx, entité opérationnelle du Regroupement des citoyens et des commerçants du Bronx, souhaite organiser une fête citoyenne le samedi 7 septembre 2024. À cette fin, l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal. Dans le cadre du volet 2 du programme de soutien aux événements, le Comité a soumis à l'arrondissement de LaSalle une demande de soutien financier de 20 000 \$ afin de soutenir la réalisation de l'événement du Comité catalyseur du Bronx.

Il est également demandé de fermer la rue centrale entre la rue Alepin et la 7<sup>e</sup> Avenue. À cette occasion, les avenues perpendiculaires demeureront ouvertes à la circulation. La fermeture de la rue Centrale permettra la tenue d'ateliers artistiques, la préparation de nourriture sur grill, le service de bar avec espaces adaptés et conviviaux, aires de jeux pour les plus jeunes, maquillage, atelier d'information sur le Bronx, consultation citoyenne sur les différents enjeux du quartier, musiciens, participation citoyenne bénévole à tenir un kiosque de type « foire ». L'ensemble des activités de même que la nourriture seront offertes gratuitement aux citoyens et citoyennes, à l'exception des boissons alcoolisées.

La sécurité de tous les accès des lieux sera assurée par des bénévoles. Le comité vie de quartier, certifie qu'un service de premiers soins sera à la disposition des citoyens et des citoyennes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0241 (1238891009)** : D'accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation du « Pique-Nique du Bronx » le samedi 9 septembre 2023.

**CA23 20 0111 (1234629004)** : D'amender la résolution CA22 20 0266 et d'accorder une somme supplémentaire non récurrente de 3 181,37 \$ à l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.

**CA22 20 0266 (1217551014)** : D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation du « Pique-Nique du Bronx » le samedi 10 septembre 2022.

## DESCRIPTION

La demande a été analysée par la DCSLDS au moyen d'une grille de pointage et de critères intégrés au nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois. Le comité d'analyse composé de représentants de la Direction de la Culture, des sports et du développement social a évalué la demande et a accordé la note de 100 %. Le comité recommande un soutien financier à hauteur de 20 000 \$ pour l'organisation de la Fête « Pique-nique du Bronx » le samedi 7 septembre 2024. Le projet retenu s'inscrit aussi dans les orientations du programme *Prévention Montréal* et respecte les priorités d'intervention de l'Arrondissement.

L'organisme devra soumettre une reddition de compte et présenter des factures à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. La reddition de compte ainsi que les factures devront être déposées dans les trente (30) jours suivant la fin de l'événement.

La demande vise également la fermeture de la rue Centrale, entre la rue Alepin et la 7<sup>e</sup> avenue.

Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. demande également l'autorisation de se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

## JUSTIFICATION

L'activité ne peut se tenir sans le soutien et la collaboration de l'arrondissement.

### **Planification stratégique de LaSalle 2023-2030**

Orientation 3 - Une communauté solidaire, équitable et inclusive

3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population

3.2. Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance

3.4 Valoriser la participation citoyenne

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention accordée de 20 000 \$ respecte le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois et est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social. L'arrondissement fournit des biens et services ainsi que l'expertise de la Division de la culture, du développement social et des événements publics, des communications et des travaux publics. La valeur estimée de la gratuité des biens et services qui seront offerts par l'arrondissement pour la réalisation de cet événement s'élève à 28 700 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Le dossier présenté atteint les résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-26

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur DCLDS



**Dossier # : 1242484022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 27e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$ toutes taxes incluses si applicable.

D'autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 27e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$ toutes taxes incluses si applicable.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-30 17:19

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat d'une publicité dans le programme souvenir de la 27e édition du tournoi de golf-bénéfice de l'Association Messinese de Montréal inc. au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au coût de 500 \$ toutes taxes incluses si applicable.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'association Messinese de Montréal inc. a fait parvenir à l'arrondissement une demande d'achat de publicité dans le cadre du programme souvenir de la 27e édition du tournoi de golf-bénéfice qui aura lieu le 2 juin 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0107 - 1242484007 - Contribution financière à l'Association Messinese de Montréal inc. - tournoi de golf-bénéfice  
CA22 20 0270 - 1225212020 - Contribution financière à l'Association Messinese de Montréal inc. - tournoi de golf de charité  
CA21 20 0484 -1219309009 - Contribution financière à l'Association Messinese de Montréal inc. - soutien à la réalisation d'un concert virtuel

**DESCRIPTION**

L'Association Messinese de Montréal inc. organise depuis 27 ans un tournoi de golf-bénéfice au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

**JUSTIFICATION**

L'Association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.*

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'achat de publicité au coût de 500 \$ toutes taxes incluses si applicable est financé à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-29

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249309001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totale de 259 704 \$ à divers organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 259 704 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

Organisme	Projet	Montant
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	Passerelle-Intégration	15 862 \$
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Moulin Bus pour les aînés isolés	29 453 \$
Nutri-Centre LaSalle	Marchés et kiosques nourriciers	46 272 \$
Nutri-Centre LaSalle	Jard'inclusif	40 151 \$
Corporation l'Espoir	Accompagnement camps de jour	40 280 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu	33 420 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	Clinique mobile	13 778 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École du milieu	9 608 \$
La Radio communautaire de LaSalle	Par la fenêtre des communautés	30 880 \$
<b>Total</b>		<b>259 704 \$</b>

D'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser Madame Nancy Blanchet, mairesse et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-05-01 14:49

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1249309001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totale de 259 704 \$ à divers organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvrait la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, le 6 mars 2023, la Ville a reçu un avenant (addenda 1) à l'entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Dans le but de réitérer la confiance du gouvernement dans la mesure structurante que sont les Alliances pour la solidarité, le 20 mars 2024, la ministre Chantal Rouleau a communiqué à la Ville de Montréal qu'elle maintient au-delà du 31 mars 2024 la mesure des Alliances. À cet égard, elle annonce la bonification de l'entente pour la région de Montréal d'un montant de 5 M\$ jusqu'au 31 octobre 2024 afin de soutenir les projets, ainsi que la démarche de mobilisation. Ce montant provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales est versé dans une perspective transitoire de cette importante mesure vers le prochain Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Un avenant sera transmis à la Ville de Montréal pour signature.

Le 11 avril 2024, la Ville de Montréal obtient la confirmation du MESS que le budget octroyé par l'Alliance pour la solidarité pour l'année 2024-2025 s'élève à 11 M\$ pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un second versement de 6 M\$ est donc attendu en cours d'année suite à la signature d'une prochaine entente.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG24 0210 du 18 avril 2024**

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

### **CG23 0406 du 24 août 2023**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

### **CG23 0163 du 20 avril 2023**

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

### **CG19 0325 du 20 juin 2019**

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi

et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

**CA23 20 0192 adoptée le 17 mai 2023** : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 219 553 \$ aux organismes désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).

**CA20 20 0093 adoptée le 2 mars 2020** : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 188 673 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

**CA19 20 0159 adoptée le 1 avril 2019** : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

## DESCRIPTION

Après analyse des bilans 2023-2024, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'approuver la prolongation, en tout ou en partie, des projets suivants :

### **Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)**

Projet « Passerelle-Intégration »

Montant accordé : 15 862 \$

Passerelle-intégration s'adresse aux participants ayant atteint un niveau de compétences langagières leur permettant d'interagir convenablement dans un contexte formel de travail. La démarche d'intégration linguistique est bonifiée avec un cheminement collectif aidant les participants à mieux définir leur stratégie personnelle d'intégration. Des ateliers ainsi que des séances d'information, visites guidées, découverte du milieu sont mis à contribution des participants qui devront trouver des places pour compléter un bénévolat actif leur permettant d'obtenir une première expérience québécoise dans le monde du travail.

### **Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle**

Projet « *Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés* »

Montant accordé : 29 453 \$

Le projet vise à aider les personnes âgées vivant de l'exclusion sociale à mieux s'insérer dans leur milieu de vie, de les soutenir dans leur démarche d'intégration et de leur donner accès à de la nourriture par un transport avec le Moulin Bus. L'isolement des aînés est bien présent dans notre société et un trop grand nombre d'entre eux souffrent en silence, ne connaissent pas les ressources et/ou n'osent pas demander d'aide. Par l'entremise du service, l'organisme permet à des aînés isolés d'avoir accès à un meilleur cadre de vie sociale, communautaire et d'entraide. Ils peuvent compter sur des ressources communautaires et un meilleur milieu de vie.

### **Nutri-Centre LaSalle**

Projet « *Marché et kiosques* »

Montant accordé : 46 272 \$

Le projet veut de façon plus spécifique influencer l'offre d'aliments sains et abordables pour les citoyens de LaSalle vivant dans des zones mal desservies et/ou défavorisées, plus particulièrement les fruits, légumes, herbes fraîches produits localement (agriculture urbaine LaSalle) ou provenant de producteurs ou distributeurs de proximité. À cela s'ajoute certains aliments en vrac (huile, riz, farine, etc.) qui ne sont pas toujours distribués dans les banques alimentaires. Ces mesures soutiendront les citoyens dans l'adoption de saines habitudes alimentaires suite aux messages véhiculés par le nouveau Guide alimentaire canadien (manger des fruits et légumes en abondance, limiter les aliments hautement transformés, cuisiner plus souvent, etc.). Le projet se déploie en quatre axes, soit la production, la transformation, la distribution et l'éducation.

#### **Nutri-Centre LaSalle**

Projet « *Jard'inclusif* »

Montant accordé : 40 151 \$

Le projet a pour objectif de démocratiser l'accès à une alimentation saine et de qualité supérieure pour un nombre accru de résidents de LaSalle, grâce à divers es activités telles que la création d'une nouvelle voie d'accès au jardin collectif du Nutri-Centre, des parcours urbains de jardinage au moyen des bacs du parc Ménard, un parcours culinaire baptisé "Du jardin à l'assiette" (comprenant la cueillette et des ateliers de cuisine avec dégustation), un frigo communautaire, des ateliers de cuisine collective et des repas communautaires, l'utilisation du Smart Pot pour apporter le jardin à domicile. Le projet souhaite forger une communauté nourrie tant physiquement que socialement, tout en garantissant l'accessibilité durable à notre précieux jardin du Nutri-Centre.

#### **Corporation L'Espoir**

Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés

Montant accordé : 40 280 \$

Offrir un service spécialisé aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et demandant un encadrement particulier dû à la lourdeur de l'handicap dans le cadre d'un camp de jour en période estivale. Nous voulons réitérer le projet en engageant des accompagnateurs pour ces personnes plus lourdement handicapées. Plusieurs familles ont bénéficié d'un service spécialisé et adapté à leur enfant l'été passé. Nous voulons continuer à offrir ce service si précieux pour eux et pour toute la famille. En offrant ce service, la Corporation L'Espoir soutient ces familles qui souvent ne trouvent pas les ressources humaines et financières pour voir à l'organisation familiale durant l'été. Du même coup, nous aiderons au maintien des acquis de la personne présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et nous aiderons la famille à continuer de s'occuper de leur enfant.

#### **Maison des jeunes de LaSalle**

Projet « *Bien vivre dans mon milieu* »

Montant accordé : 33 420 \$

Ce projet s'inscrit tout autant dans le cadre de la lutte à la pauvreté que dans celui de la lutte à l'exclusion sociale. Il reprend et développe les éléments les plus efficaces de ce qui a été fait dans les années précédentes. Le projet se présente en trois volets: EXPLORATION SOCIALE où les jeunes continueront de s'initier à leur milieu, à leur ville, à ses organismes et à ses ressources et où ils auront la chance de rencontrer des travailleurs de différents domaines; EXPLORATION CULTURELLE où les jeunes auront la chance d'assister à différentes performances artistique gratuites, de visiter des musées et quelques-uns des hauts lieux de la culture montréalaise et à prendre part eux-mêmes à la création; et IMPLICATION où ils pourront acquérir des connaissances et habiletés utiles pour leur cheminement futur tout en prenant part activement à la vie communautaire montréalaise. Le projet dans son ensemble

permettra le développement du leadership, de la confiance et de l'estime de soi, et favorisera également l'acquisition de connaissances utiles à utiliser les ressources du milieu de façon positive.

#### **Destination Travail**

Projet « Clinique mobile »

Montant accordé : 13 778 \$

La Clinique mobile est un projet misant sur le travail de milieu afin de rejoindre une clientèle défavorisée, souvent isolée. Deux intervenants à bord d'un véhicule ambulancier repeint et réaménagé circuleront dans l'arrondissement et se rencontreront dans des lieux hautement fréquentés par la clientèle tels que les parcs, stationnements d'épicerie, organismes tels que la Maison des Jeunes de LaSalle et effectueront des tournées de porte-à-porte d'immeubles à logements de quartiers défavorisés. Ils discuteront avec les gens afin de leur offrir référence et information sur les ressources du milieu. Les intervenants seront aussi présents avec le véhicule lors d'événements spéciaux tels que fêtes de quartier. L'intérieur du véhicule servira aussi de living lab en permettant aux gens d'utiliser les technologies telles qu'ordinateur et imprimante 3D pour leur recherche d'emploi et pour encourager la création de projets et initiatives communautaires visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### **Destination Travail**

Projet « École de milieu LaSalle »

Montant accordé : 9 608 \$

L'école du Milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problématiques de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du Milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire par un enseignement personnalisé, du mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage. En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme intégration sociale. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à s'impliquer dans le fonctionnement de l'École du Milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif.

#### **La Radio communautaire de LaSalle**

Projet « Par la fenêtre des communautés »

Montant accordé : 30 880 \$

Le projet a pour objectif d'intégrer et faire connaître les diverses communautés ethnoculturelles à la population laSalloise et de valoriser leurs cultures sous toutes les formes : les arts, les plats culinaires, les traditions, la chanson et la musique, etc., provoquant ainsi une facilitation à l'inclusion. À travers une émission de radio avec une diffusion en direct des associations et/ou des communautés LaSalloises et du grand Sud-Ouest, le projet vise à rejoindre une clientèle vivant de l'exclusion ainsi que toutes les personnes qui sont isolés dû à une barrière de la langue et de la culture. Le projet permet également de faire connaître à la population les services et les activités offerts par les associations. L'émission comporte du temps dédié pour parler et interviewer une personne de l'association qui se démarque dans sa communauté afin de valoriser leur participation citoyenne. L'émission « Par la fenêtre des communautés » met de l'avant l'histoire des communautés et des associations, et ce en passant par la musique, le folklore et la solidarité

des citoyens.

## JUSTIFICATION

Il s'agit d'une prolongation de neuf projets de sept organismes qui sont en cours depuis plusieurs années et dont l'impact est significatif pour les citoyens et citoyennes de LaSalle. Les projets déposés sont en lien avec les enjeux de la planification stratégique en développement social de la Table de développement social de LaSalle et des plans d'action des tables de concertation sectorielles. Les projets sont également en cohérence avec les orientations du plan stratégique 2023-2030 de LaSalle.

Tous les organismes qui ont déposé un projet participent activement aux tables de concertation sectorielle et à la Table de développement social de LaSalle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 259 704 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MESS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organismes	Nom du projet	Soutien accordé				Soutien au projet global
		2021	2022	2023	2024	(%)
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	Passerelle-Intégration	15 862\$	15 862\$	15 862\$	15 862\$	65 %
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Moulin Bus pour les aînés isolés	29 453\$	29 453\$	29 453\$	29 453\$	63 %
Nutri-Centre LaSalle	Marchés et kiosques nourriciers	46 272\$	46 272\$	46 272\$	46 272\$	82 %
Nutri-Centre LaSalle	Jard'inclusif	0\$	0\$	40 151\$	40 151\$	100%
Corporation L'Espoir	Accompagnement camps de jour	40 280\$	40 280\$	40 280\$	40 280\$	62 %
Maison des jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu	33 420\$	33 420\$	33 420\$	33 420\$	62 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	Clinique mobile	13 778\$	13 778\$	13 778\$	13 778\$	66 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École de milieu LaSalle	9 608\$	9 608\$	9 608\$	9 608\$	71 %
La Radio communautaire de LaSalle	Par la fenêtre des communautés	30 880\$	0\$	30 880\$	30 880\$	100 %
<b>Total</b>		<b>219 553\$</b>	<b>188 673\$</b>	<b>259 704\$</b>	<b>259 704\$</b>	

## **MONTRÉAL 2030**

Les projets répondent aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 comme suit :

- Priorité 6 : Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.  
Le 6 mai 2024 : présentation au conseil d'arrondissement de LaSalle.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 28 avril 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU  
Conseillère en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-04-26

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1249309004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour les programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour le territoire de l'arrondissement et autoriser la signature de la convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour les programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour le territoire de l'arrondissement;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:41

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249309004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour les programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour le territoire de l'arrondissement et autoriser la signature de la convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, l'arrondissement de LaSalle a mis sur pied un programme écologique de couches lavables pour encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébé et a confié la gestion de ce programme à la Maison des familles de LaSalle. La subvention vise à encourager l'utilisation de couches lavables pour bébé et réduire la quantité de déchets domestiques enfouis. Les couches lavables sont avantageuses, à la fois pour le bébé, les parents et l'environnement. Ce programme connaît un grand succès et démontre qu'il répond à un besoin des familles laSalloises. Il permet de rejoindre en moyenne 20 familles laSalloise par année.

Depuis l'année 2021, l'arrondissement a ajouté le programme de subvention des produits menstruels durables ayant le même objectif de réduction des déchets domestiques enfouis. Ce programme a connu un fort succès durant sa première année, avec la participation de 56 laSalloises.

La Maison des familles de LaSalle a accepté de poursuivre l'administration du programme des couches lavables et des produits d'hygiène féminine durables pour l'année 2024-2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0348 (1229309031) - 11 octobre 2022 :** D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement;

**CA21 20 0353 (1214629004) - 30 août 2021 :** D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine pour le territoire de l'arrondissement.

**CA20 20 0316 (1204629004) - 31 août 2020 :** D'accorder une contribution financière maximale de 5 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de

convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le programme écologique des couches lavables qui est géré par la Maison des familles de LaSalle offre la possibilité aux familles résidentes de LaSalle de couvrir, en partie, les frais rattachés à l'achat de couches lavables. Depuis 2019, le montant disponible par famille est de 180 \$ et inclut l'achat d'accessoires tels que sac (couches souillées ou transport), seau, etc. La famille doit s'engager à utiliser les couches lavables et produire une facture d'achat d'au moins 20 couches lavables neuves. Le formulaire d'inscription est disponible en ligne et à la Maison des familles de LaSalle. Le demandeur doit présenter des pièces justificatives qui seront vérifiées par la Maison des familles de LaSalle. La subvention de 180 \$ est ensuite remise par chèque aux familles qui auront rempli les conditions du programme.

À ce programme s'ajoute le programme des produits menstruels durables. La Maison des familles de LaSalle offrira aux femmes résidentes sur le territoire de LaSalle une subvention de 80 \$ pour l'achat de produits menstruels réutilisables afin de réduire les déchets domestiques enfouis.

Un montant maximum de 1 000 \$ est inclus afin de défrayer les coûts associés à la gestion de ces deux programmes, pour une subvention totale de 10 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

La mise en place de ces deux programmes permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de LaSalle, de même que le plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Les deux programmes ont l'avantage de se traduire par une économie financière à la cueillette et à l'enfouissement de déchets pour l'arrondissement. À titre d'exemple, l'utilisation de couches lavables par 30 familles peut représenter une réduction de 30 tonnes de déchets enfouis.

En plus de cette contribution à la politique familiale de l'arrondissement, en regard du développement durable, le programme des couches lavables peut également permettre à une famille d'économiser, car l'achat de couches lavables coûte approximativement 400 \$ pour 20 couches lavables, comparativement à 1 500 \$ et 2 500 \$ pour les jetables.

Sachant que les produits menstruels durables font partie des déchets qui mettent le plus de temps à se dégrader et retourner à la terre, l'arrondissement inscrit cette initiative en référence au plan stratégique Montréal 2030 qui vise à tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans l'éventualité où moins de familles adhéreraient au programme d'ici la fin 2024, les montants non distribués serviront à l'octroi des subventions en 2025 jusqu'à l'épuisement des fonds alloués.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 des engagements en changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Participation au développement durable;

- Poursuite des actions en faveur des familles;
- Économie substantielle pour les familles participantes et les femmes.

Sans cette contribution financière, les programmes ne pourront se poursuivre et aucune subvention ne pourra être octroyée aux citoyens et citoyennes lors de l'achat de couches lavables pour bébés et de produits menstruels durables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La diffusion du programme sera faite par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement via la mise à jour du dépliant promotionnel.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.  
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-15

Karine MATHIEU  
Conseillère en développement communautaire

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1245459010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de faire couper les herbes hautes et de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de faire couper les herbes hautes et et de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:19

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de faire couper les herbes hautes et de procéder au nettoyage du terrain situé au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le propriétaire de la propriété située au 113, rue Larente a été avisé par courrier recommandé à plusieurs reprises de se conformer au Règlement numéro LAS-0137 art 11.a) (matières nuisibles), art 11.b) (herbes hautes) et il ne s'est pas conformé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de faire couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage du terrain de la propriété située au 113, rue Larente et de disposer des matières nuisibles aux frais du propriétaire.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nurdin MELIKH  
chef de division - qualité du milieu, permis et inspections

#### ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-04-25



**Dossier # : 1246152003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation maximale de six personnes, composée d'élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à la 2e édition du colloque Valoriser les bâtiments existants qui aura lieu le 9 mai 2024, à la salle des Promotions du Séminaire de Québec et entériner une dépense maximale de 3 572,34 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

D'autoriser une délégation maximale de six personnes, composée d'élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à la 2e édition du colloque Valoriser les bâtiments existants qui aura lieu le 9 mai 2024, à la salle des Promotions du Séminaire de Québec;

D'entériner une dépense maximale de 3 572,34 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 15:44

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246152003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation maximale de six personnes, composée d'élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à la 2e édition du colloque Valoriser les bâtiments existants qui aura lieu le 9 mai 2024, à la salle des Promotions du Séminaire de Québec et entériner une dépense maximale de 3 572,34 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 9 mai 2024, à la salle des Promotions du Séminaire de Québec, aura lieu le deuxième colloque Valoriser les bâtiments existants. Ce rassemblement sera l'occasion d'ouvrir la discussion sur le destin des immeubles qui constituent notre patrimoine bâti.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Au cœur de la pittoresque Salle des Promotions du Séminaire de Québec, seront réunis un ensemble d'acteurs et d'actrices du secteur du patrimoine bâti et du développement durable. En effet, la durée de vie en service des bâtiments ainsi que leurs performances énergétiques déterminent une part importante de l'impact carbone de la société québécoise. Une délégation composée de cinq membres du conseil d'arrondissement et d'un membre du personnel du cabinet de la mairesse ont manifesté leur intérêt à participer à cet événement.

**JUSTIFICATION**

La programmation de l'événement permettra d'aborder les enjeux techniques, réglementaires et politiques qui orientent la destinée des immeubles formant notre capital bâti hérité. Il sera question de rénovations et de transformations d'immeubles visant à loger les activités du XXIe siècle, et du contexte d'urgence dans lequel nous agissons, notamment lorsqu'il s'agit du patrimoine religieux. Les participants et participantes seront invités à se questionner et à intervenir sur l'élaboration d'un environnement favorable à la pérennisation des bâtiments existants.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 3 572, 34 \$ taxes incluses est financée par le budget de

fonctionnement des élu(e)s.

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à cet événement seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes*.

## **MONTRÉAL 2030**

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit *Pour une transition et un avenir vert et résilient.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane GASSO  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-04-15



**Dossier # : 1246152005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation maximale de deux personnes, composée d'élue(e) de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à l'assemblée générale annuelle 2024 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui aura lieu les 15 et 17 mai 2024 à Montréal. Entériner une dépense maximale de 3 242 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

D'autoriser une délégation maximale de deux personnes, composée d'élue(e) de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à l'assemblée générale annuelle 2024 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui aura lieu les 15 et 17 mai 2024 à Montréal;  
D'entériner une dépense maximale de 3 242 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes; et  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 15:39

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246152005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation maximale de deux personnes, composée d'élu(e) de l'arrondissement de LaSalle et d'un membre du cabinet de la mairesse, à participer à l'assemblée générale annuelle 2024 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui aura lieu les 15 et 17 mai 2024 à Montréal. Entériner une dépense maximale de 3 242 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription de la délégation ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance des villes) est une coalition binationale de plus de 240 maires et responsables locaux des États-Unis et du Canada qui œuvrent à la protection et à la restauration du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Afin de préserver le bassin, qui représente environ 20 % des réserves mondiales d'eau douce de surface et qui constitue le fondement de l'économie de la région, l'Alliance des villes et ses membres ont adopté une approche transversale qui tient compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Chaque année, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent invite des panélistes et conférenciers à s'exprimer sur un thème central concernant les municipalités des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le thème de cette année s'articule autour de : "*La Transformation Économique : l'eau à la source de la prospérité durable - Alors que le monde change, nos économies doivent changer aussi*". Une délégation composée d'un membre du conseil d'arrondissement et d'un membre du personnel de cabinet de la mairesse ont manifesté leur intérêt à participer à cet événement.

Les membres de l'Alliance ont choisi Montréal pour tenir leur assemblée générale annuelle les 15 et 17 mai 2024.

**JUSTIFICATION**

La conférence annuelle 2024 analysera les composantes d'une économie autour de l'eau douce durable et offrira l'occasion de partager des idées de stratégies de développement local réussies qui attirent des entreprises vertes innovantes et élèvent les champions locaux

de la durabilité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 3 242 \$ taxes incluses est financée par le budget de fonctionnement des élu(e)s. Les frais raisonnablement encourus pour la participation à cet événement seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes.*

## MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit *Pour une transition et un avenir vert et résilient.*

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-19

Diane GASSO  
Secrétaire de direction

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1246152004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation maximale de trois personnes composée d' élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer aux assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal et autoriser le remboursement d'une dépense maximale de 4 979,85 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription et les dépenses afférentes des élu(e)s qui y assisteront.

D'autoriser une délégation maximale de trois personnes composée d' élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer aux assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal et autoriser le remboursement d'une dépense maximale de 4 979,85 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription et les dépenses afférentes des élu(e)s qui y assisteront; et  
D'imputer cette dépenses conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-05-01 12:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246152004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation maximale de trois personnes composée d' élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer aux assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal et autoriser le remboursement d'une dépense maximale de 4 979,85 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription et les dépenses afférentes des élu(e)s qui y assisteront.

**CONTENU****CONTEXTE**

Du 22 au 24 mai 2024, le milieu municipal se donne rendez-vous au Palais des congrès, à Montréal, dans le cadre des 102es assises annuelles de l'UMQ (l'Union des municipalités du Québec).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le milieu municipal aura la chance de se retrouver lors de ce rendez-vous phare sous un thème rassembleur : « Pour le même monde ». Au cours des derniers mois, le monde municipal a parlé d'une seule voix, et d'une voix forte, pour que le gouvernement provincial positionne les grands enjeux municipaux en tête de ses priorités et reconnaisse l'apport structurant des gouvernements de proximité pour le développement du Québec et de ses régions. Parce qu'au cœur de nos préoccupations, il y a nos citoyennes et nos citoyens. Nous sommes toutes et tous engagés au quotidien, pour le même monde. Une délégation composée de trois membres du conseil d'arrondissement a manifesté son intérêt à participer à cet événement.

**JUSTIFICATION**

Le comité organisateur des assises a élaboré une programmation diversifiée et enrichissante, en présence d'experts chevronnés du domaine municipal. Au programme, un grand forum abordant la fiscalité ainsi que plusieurs conférences traitant de sujets tels que les finances municipales, la rareté de la main-d'œuvre, la mobilité et la gestion des actifs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 4 979,85 \$ taxes incluses est financée par le budget de fonctionnement des élu(e)s. Les frais d'inscription seront remboursés après l'événement

uniquement aux élu(e)s qui auront assisté aux assises.  
Les frais raisonnablement encourus pour la participation à cet événement seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes.*

## **MONTRÉAL 2030**

La participation à cet événement correspond à l'orientation 5 du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle *Pour une transition et un avenir vert et résilient.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane GASSO  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-04-29



**Dossier # : 1248157001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2024 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2024 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:31

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248157001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2024 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de service diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans un souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence. En décembre 2015, octobre 2017, novembre 2020, août 2021 et octobre 2022 l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0163 (1238157003) 1er mai 2023** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**CA23 20 0081 (1228157009) - 6 mars 2023** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**CA22 20 0079 (1228157002) - 7 mars 2022** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**DESCRIPTION**

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, il est

proposé d'approuver le renouvellement de la reconnaissance de 27 organismes pour les années 2024, 2025 et 2026, et la nouvelle reconnaissance de trois organismes : Club de lutte LaSalle, Centre d'Accompagnement KEDA et Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal pour l'année 2024. Les nouveaux organismes seront reconnus pour une période d'une année renouvelable.

Il est également recommandé d'autoriser que leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La liste complète des organismes reconnus est annexée au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts.

La Direction culture, sports, loisirs et développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités, etc.).

Comme défini dans la dernière version de la Politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Après l'adoption par le conseil d'arrondissement de la présente résolution, l'envoi d'une lettre de la DCSLDS officialisera la reconnaissance de l'organisme, indiquant sa classification et la durée de leur reconnaissance.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maty DIOP  
conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur

Le : 2024-04-21



**Dossier # : 1248420005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar à organiser une procession le 19 mai 2024 pour célébrer la fête du Khalsa.

D'autoriser l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar à organiser une procession le 19 mai 2024 pour célébrer la fête du Khalsa; et

D'autoriser la fermeture des rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle et Gervais entre 9 h et 17 h sous la supervision du SPVM avec réouverture graduelle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:33

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248420005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar à organiser une procession le 19 mai 2024 pour célébrer la fête du Khalsa.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir une procession le 19 mai 2024 pour célébrer la fête du Khalsa.

Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0120 (1239309009) - 3 avril 2023 :** De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 21 mai 2023 pour célébrer la fête du Khalsa.

**CA22 20 0154 (1229309012) - 2 mai 2022 :** De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 22 mai 2022 pour célébrer la fête du Khalsa.

**CA19 20 0221 (1194629009) - 6 mai 2019 :** De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 19 mai 2019 pour célébrer la fête du Khalsa.

**DESCRIPTION**

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar souhaite organiser sa procession annuelle le 19 mai 2024 de 13 h à 17 h pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Préville, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Plusieurs milliers de personnes participent au grand défilé très coloré organisé par l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar de LaSalle afin de célébrer la fête du Khalsa. Il s'agit d'une procession avec chants religieux, démonstrations d'arts martiaux, nourriture punjabi, etc. Outre les membres de la communauté sikhe de LaSalle et de Montréal, plusieurs visiteurs de l'extérieur viennent participer à cette procession qui souligne le baptême des cinq premières personnes de religion sikhe en 1699.

**JUSTIFICATION**

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar dépose depuis 1996 au conseil de l'arrondissement

de LaSalle une demande pour tenir une procession. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même soutien qu'en 2014.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 3 399 \$.

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le SPVM assura la sécurité des participants au défilé et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Juliette, Prévile, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront progressivement rouvertes à la circulation derrière le défilé. En raison d'enjeux de sécurité, nous avons modifié le trajet cette année, pour éviter le boul. Newman.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs envoie une lettre à tous les riverains de la procession pour les informer de la fermeture des rues et de l'horaire de la procession.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Dérogation autorisée au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny HIDALGO  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Cheffe de division

Le : 2024-04-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1248420014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 20 juillet 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 20 juillet 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.  
Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:37

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248420014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 20 juillet 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'organisme Momo Élite a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son pique-nique annuel et de servir des boissons alcoolisées durant l'événement qui aura lieu au parc Lefebvre le 20 juillet 2024 de 11 h à 21 h.

Momo Élite est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0219 (1239309017) - 5 juin 2023** : D'autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir son pique-nique annuel le 19 août 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CA22 20 0199 (1229309015) - 6 juin 2022** : D'autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir son pique-nique annuel le 30 juillet 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**DESCRIPTION**

Momo Élite souhaite tenir un pique-nique au parc Lefebvre le 20 juillet 2024 de 11 h à 21 h et se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

**JUSTIFICATION**

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 1 820 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny HIDALGO  
Agente de développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-04-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1248420013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser le pique-nique annuel de l'organisme le 24 juillet 2024 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser le pique-nique annuel de l'organisme le 24 juillet 2024 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son événement.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 17:18

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1248420013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser le pique-nique annuel de l'organisme le 24 juillet 2024 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les Aînés de LaSalle inc. ont déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'organiser le pique-nique annuel de l'organisme le 24 juillet 2024 à la terrasse Serre du parc des Rapides et d'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement. L'organisme Les Aînés de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA23 20 0218 (1239309016) - 5 juin 2023 :** D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.
- CA22 20 0149 (1229309011) - 2 mai 2022 :** De féliciter Les Aînés de LaSalle inc. pour son 35e anniversaire de fondation. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 26 juillet 2022 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 28 juillet 2022.
- CA19 20 0281 (1194629013) - 3 juin 2019 :** D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019.

**DESCRIPTION**

Les Aînés de LaSalle inc. souhaitent organiser le pique-nique annuel de l'organisme le 24 juillet 2024 à la terrasse Serre du parc des Rapides. L'organisme demande une autorisation pour se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de l'événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie à des personnes mineures.

**JUSTIFICATION**

L'approbation de l'arrondissement permettra aux membres des Aînés de LaSalle de participer à une activité de socialisation.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 1 820 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny HIDALGO  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-04-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1248420015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle les 27 et 28 juillet 2024 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 27 et 28 juillet 2024 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées; et

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures et assurer la surveillance de nuit les 26, 27 et 28 juillet 2024 afin de veiller à la protection des équipements de l'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-30 13:22

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248420015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle les 27 et 28 juillet 2024 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Montreal Caribbean Social Organization a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'organiser une fête interculturelle les 27 et 28 juillet 2024 et de permettre à l'organisme de se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.

L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0217 (1239309015) - 5 juin 2023 :** D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2023 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CA22 20 0198 (1229309018) - 6 juin 2022 :** D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 30 et 31 juillet 2022 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CA21 20 0362 (1219309002) - 30 août 2021 :** D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**DESCRIPTION**

Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle dans le stationnement du 7401, boulevard Newman les 27 et 28 juillet 2024, entre 12 h et 22 h. L'organisme doit s'assurer d'obtenir l'autorisation du propriétaire.

Dans le cadre de cet événement, autoriser Montreal Caribbean Social Organization à vendre des boissons alcoolisées dans le stationnement du 7401, boulevard Newman conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera vendue à des

personnes mineures et doit assurer la surveillance de nuit les 26, 27 et 28 juillet 2024 pour la protection des équipements de l'arrondissement.

#### **JUSTIFICATION**

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 2 211 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny HIDALGO  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-18

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1243630002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Héritage Laurentien et ses exposants à vendre des objets lors de la fête de l'agriculture urbaine qui se tiendra le samedi 18 mai, de 8 h à 15 h, au Parc des Rapides.

D'autoriser Héritage Laurentien et ses exposants à vendre des objets lors de la fête de l'agriculture urbaine qui se tiendra le samedi 18 mai, de 8 h à 15 h, au parc des Rapides; et D'autoriser les dérogations nécessaires au Règlement 2183 concernant la vente d'objets quelconques dans les rues et dans les places publiques.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 15:48

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243630002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Héritage Laurentien et ses exposants à vendre des objets lors de la fête de l'agriculture urbaine qui se tiendra le samedi 18 mai, de 8 h à 15 h, au Parc des Rapides.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Héritage Laurentien organise un événement festif pour célébrer l'agriculture urbaine à LaSalle depuis 2022. Plusieurs acteurs locaux et régionaux y participent. Des kiosques et activités seront tenus lors de cet événement. L'Éco-quartier et Héritage Laurentien partageront aux citoyens des plantes et des semis, de l'information sur l'agriculture urbaine et des sujets liés à l'environnement comme le recyclage, un kiosque sur les pollinisateurs, un kiosque d'échange de tri de semences et quelques kiosques de vente d'objets, de semis et de végétaux.

Selon l'article 4 du *Règlement 2183 r elatif à la vente d'objets quelconques dans les rues et sur les places publiques amendé par les règlements 2210 et 2212* , il est interdit de vendre dans les places publiques. Cependant, le conseil d'arrondissement peut, dans certaines circonstances et à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations et selon les conditions qu'il détermine, autoriser la vente de certaines marchandises sur le domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Quelques exposants ou organismes communautaires et entreprises en lien avec l'agriculture urbaine souhaitent obtenir l'autorisation de vendre des items lors de cet événement. Voici la liste des participants:

- Big bloc (producteur de champignons comestibles) - vente de champignons et d'ensemble de démarrage de culture champignonnière
- Terre Promise (semencier) - Vente de semences
- Tricycle (producteur d'engrais organiques) - Vente de Frass (compost d'insectes)
- Nutricentre - semis
- Écoquartier LaSalle - semis et cendriers de poches
- CCCHL - vente d'étuis écologiques et matériel écoresponsable.

**JUSTIFICATION**

Héritage Laurentien a le mandat d'offrir des ateliers de sensibilisation et d'éducation relatifs à l'environnement dans le parc des Rapides. L'organisme est donc en mesure d'encadrer les exposants dédiés à la vente d'objets lors de l'événement en les incitant à adopter un comportement adéquat pour la faune et la flore du parc.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - LaSalle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-04-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1243630001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 17:33

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1243630001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Les Chevaliers de Colomb de LaSalle a déposé une demande à l'arrondissement de Lasalle pour obtenir une dérogation à l'affichage de panneaux publicitaires afin de leur permettre de générer un revenu permettant de réaliser des activités qui touchent la communauté laSalloise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0168 (1238891003) - 5 juin 2023 :** D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

**CA22 20 0156 (1223630006) - 2 mai 2022 :** D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

**CA21 20 0186 (1217551012) - 3 mai 2021 :** D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

**DESCRIPTION**

Autoriser une dérogation au règlement d'affichage de panneau publicitaire du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024. Les panneaux publicitaires sont installés du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle, à LaSalle.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - LaSalle

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-26

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture





**Dossier # : 1247817007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 8 juin 2024 au Centre de tennis Cavelier et autoriser une dérogation au règlement 2191 pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

D'autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de tennis-o-thon le 8 juin 2024 au Centre de tennis Cavelier au bénéfice de la Société H.O.P.E. de LaSalle; et  
D'obtenir une dérogation au règlement 2191 afin de permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2024-05-01 10:46

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247817007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 8 juin 2024 au Centre de tennis Cavalier et autoriser une dérogation au règlement 2191 pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le nouveau conseil d'administration de l'organisme Circuit de tennis LaSalle souhaite organiser un Tennis-o-thon le samedi 8 juin 2024 de 9 h à 21 h au Centre de tennis Cavalier, pour ramasser des dons en argent et en denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

Le *Règlement 2191 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les nuisances publiques*, interdit la cueillette de fonds à moins d'y être dûment autorisé par résolution du conseil d'arrondissement.

La direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social demande l'autorisation du conseil d'arrondissement pour procéder à une dérogation du règlement 2191 le samedi 8 juin pour la tenue de l'événement Tennis-o-thon.

La direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social offre un soutien logistique léger par le prêt matériel, de tables et de chaises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Dans le cadre du Tennis-o-thon, des joueurs de tennis se relaieront toute la journée le samedi 8 juin de 9 h à 21 h pour amasser des fonds et des denrées alimentaires. En plus de l'événement qui se déroulera au Centre de tennis Cavalier, des bénévoles de l'organisation seront présents aux coins de la 80e Avenue et du boul. LaSalle et de 80e Avenue et de la rue Airlie pour recueillir des dons.

L'ensemble des dons ramasser en argent et en denrées alimentaires seront remis à la Société H.O.P.E, un organisme qui offre une assistance en nourriture aux personnes défavorisées de LaSalle.

À noter qu'en cas de pluie, l'événement est reporté au samedi 15 juin 2024.

#### **JUSTIFICATION**

En l'absence de dérogation au règlement municipal 2191, l'événement de Tennis-o-thon ne pourra avoir lieu.

La sollicitation en dons en argent et en denrées alimentaires est au profit de la Société H.O.P.E. qui vient en aide aux gens démunis de LaSalle.

Avec l'inflation des dernières années, le portrait de la pauvreté a changé et de plus en plus de personnes ont recours à l'aide alimentaire par l'entremise des banques alimentaires.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

Le dossier contribue à la priorité ADS+ et aux engagements en matière d'inclusion.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2024-05-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1243035004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 17 avril 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 17 avril 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 15:39

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1243035004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 17 avril 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 200148 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2024.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 17 avril 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2024, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
conseiller(-ere) en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2024-04-22



**Dossier # : 1242484021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-204.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-204.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 15:34

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-204.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du règlement 2098-LAS-204 exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 16 avril 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 16 avril 2024 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-204 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0150 - Adoption - Projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.  
CA24 20 0149 - Avis de motion - Règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 avril 2024 portant sur le projet de règlement 2098-LAS-204 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-04-29



**Dossier # : 1249582007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

D'adopter le règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et de manière à modifier certaines normes en lien avec la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249582007**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adoption - Règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249582007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de triangle de visibilité est contraignante, ce qui rend le respect de celle-ci difficile notamment pour les propriétaires de terrain de coin qui désirent augmenter le caractère privé de leur cour par le biais de végétation. Ainsi, l'arrondissement désire assouplir sa réglementation afin de trouver un juste équilibre qui permettra aux citoyens de profiter pleinement de leur cour de façon privée, tout en maintenant un haut niveau de sécurité et de visibilité aux intersections.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

- d'augmenter la hauteur maximale d'un obstacle se trouvant dans un triangle de visibilité de quatre-vingts centimètres (80 cm) à un mètre (1 m);
- de réduire la longueur minimale des côtés d'un triangle de visibilité de six mètres (6 m) à cinq mètres (5 m);
- de remplacer l'illustration de l'article 5.2.6 afin qu'elle soit concordante avec le texte du règlement;
- d'augmenter la hauteur d'une clôture, d'un mur ou d'un muret et d'une haie en cour avant de quatre-vingts centimètres (80 cm) à un mètre (1 m) afin de l'harmoniser avec la hauteur permise dans les triangles de visibilité.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption

du projet de règlement 2098-LAS-204 puisque celui-ci permet aux citoyens propriétaires d'un terrain de coin une plus grande jouissance de leur cour, le tout sans compromettre la sécurité et la visibilité aux intersections.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

8 avril 2024 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement

Avril 2024 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Avril 2024 : Tenue d'une assemblée de consultation publique

6 mai 2024 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement

Printemps : Réception du certificat de conformité

Printemps : Entrée en vigueur du règlement

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-03-28

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement



**Dossier # : 1242484020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 16 avril 2024 portant sur le projet de résolution PP-31.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2024 portant sur le projet de résolution PP-31.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 14:10

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242484020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 16 avril 2024 portant sur le projet de résolution PP-31.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du projet de résolution CA24 20 0153 (PP-31) exige la tenue d'une consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 16 avril 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 16 avril 2024 portant sur le projet de résolution CA24 20 0153 (PP-31) visant à autoriser un agrandissement du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) sans exiger l'ajout de cases de stationnement supplémentaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0153 - Adoption - Projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.

**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation tenue le 16 avril 2024 portant sur le projet de résolution CA24 20 0153 (PP-31) visant à autoriser un agrandissement du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) sans exiger l'ajout de cases de stationnement supplémentaires.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-04-29

**Dossier # : 1248403010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1* ;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2024, le projet de résolution et l'a soumis à une assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 16 avril 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'aucun intervenant ne s'est manifesté à cet effet;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au projet de résolution;

À l'assemblée du 6 mai 2024, il est recommandé d'adopter, en vertu du *Règlement sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041* , le projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) sans exiger l'ajout de cases de stationnement supplémentaires.

Les termes de la résolution sont les suivantes :

### **SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

### **SECTION II – AUTORISATION**

2. Malgré les dispositions applicables au lot 6 380 807, est autorisée l'agrandissement sans

fournir de cases de stationnement supplémentaires.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions prévues aux articles 5.3.4 b) et 6.4.3.1 du *Règlement de zonage numéro 2098* de l'arrondissement de LaSalle.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro

LAS-0146. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

### **SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS**

3. Le lot numéro 6 380 807 peut être occupé, construit et aménagé selon les descriptions et conditions énumérées dans la présente résolution.

### **SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION**

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent être complétés dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

### **SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES**

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

### **SECTION VI – ANNEXE**

Annexe	Titre
A	Plans d'architecture et perspectives

En cas de contradiction entre le texte de la présente résolution et les plans annexés, le texte prévaut.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248403010**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

**Lecture :**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248403010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003346081) a été déposée le 14 février 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau (le Cégep). Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Il s'agit d'une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issue du mouvement d'architecture moderne. Celui-ci est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation du béton, la répétition des ouvertures et l'absence d'ornementation. Le bâtiment a fait l'objet de plusieurs agrandissements au fil du temps, notamment un agrandissement pour le théâtre Desjardins sur la façade donnant sur la rue Lapierre. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Le Cégep entre dans une phase d'actualisation et de mise aux normes de ses installations. Parmi les interventions prévues, l'aménagement de l'Espace 9C (bibliothèque) requiert un chantier dans l'espace actuellement occupé en partie par la bibliothèque. Les services de la bibliothèque seront donc relocalisés temporairement dans des salles de classes, créant ainsi un besoin temporaire en termes de nouvelles salles de cours pour compenser celles qui seront utilisées.

Dans cette optique, le Cégep a donc fait une demande d'agrandissement pour une structure modulaire de deux étages, totalisant une superficie de 800m<sup>2</sup>. Celle-ci sera implantée sur une placette du côté de la rue Ducas et sera reliée au bâtiment principal.

Un projet de plein droit impliquerait que le Cégep prévoit l'ajout de 18 cases de stationnement, ce qui va à l'encontre de leur planification en vue d'un campus plus

écoresponsable. Pour cette raison, le projet fait l'objet d'un PPCMOI, lequel permettra de déroger à l'obligation de fournir de nouvelles cases de stationnement. L'argumentaire principal étant que l'agrandissement servira à desservir la même clientèle étudiante et les mêmes employés.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium plat, modèle 503, 2mm, du fabricant Alutech, teinte Noir, fini lustré, haut taux de brillance, ou équivalent;
- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium plat, modèle 503, 2mm, du fabricant Alutech, teinte RAL-7044, fini lustré, brillance 60, ou équivalent;
- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium plat, modèle 503, 3.2mm, du fabricant Alutech, teinte similaire à DOVE GREY 13 de Tuiles 3R, fini lustré, brillance 60, ou équivalent; et
- Revêtement léger : Profilé d'aluminium, Série MFN122, du fabricant Tuiles 3R, teinte DOVE GREY 13, fini mat, ou équivalent.

Le projet déroge aux dispositions suivantes :

1. Règlement de zonage numéro 2098

- a. Art. 5.3.4 b) Lors de l'agrandissement, le nombre de cases minimal requis est fixé à 0, alors qu'il devrait être fixé selon les usages de l'agrandissement.
- b. Art. 6.4.3.1 Le nombre de cases de stationnement à fournir est de 0, alors que le nombre est de 18 selon le ratio d'une case par 45 m<sup>2</sup> de superficie brute de plancher.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 6 mars 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne causent pas de préjudice sérieux au développement des terrains voisins;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation; et
- Minimise les impacts environnementaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-03-20



**Dossier # : 1245459009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement sur les dérogations mineures numéro 2101 pour un établissement commercial faisant partie d'un centre commercial situé au 8479, boulevard Newman (partie du lot 1 449 603) afin d'autoriser un nombre d'enseignes dérogatoire.

D'approuver une dérogation mineure (3003355640) pour l'établissement commercial situé au 8479, boulevard Newman (partie du lot 1 449 603) faisant partie d'un centre commercial afin d'autoriser deux enseignes pour un établissement commercial alors qu'une enseigne par établissement commercial est autorisée, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 10.2.2.4.1.1 considérant les éléments suivants :

- L'application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le plan d'urbanisme est respecté.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que les deux enseignes autorisées n'excèdent pas la superficie maximale totale autorisée pour une enseigne.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:17

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245459009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement sur les dérogations mineures numéro 2101 pour un établissement commercial faisant partie d'un centre commercial situé au 8479, boulevard Newman (partie du lot 1 449 603) afin d'autoriser un nombre d'enseignes dérogatoire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure (3003355640) a été déposée le 12 mars 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser deux enseignes pour un établissement commercial faisant partie d'un centre commercial, alors que pour tout centre commercial dont la superficie brute de plancher est égale ou inférieure à 10 000 m<sup>2</sup>, une enseigne par établissement commercial ayant une entrée principale donnant directement à l'extérieur est autorisée, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 10.2.2.4.1.1.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure vise un établissement commercial exerçant un usage de commerce de détail et de service (c1) situé au sein d'un centre commercial de moins de 10000 m<sup>2</sup>. Considérant que l'établissement commercial initialement localisé au local situé au 8479 s'est agrandi dans le local adjacent au 8477, l'entreprise désire renouveler son affichage. L'entreprise désire également améliorer sa visibilité depuis le boulevard Newman qui est moindre dû à sa localisation dans le centre commercial, l'angle de la marquise sur laquelle une enseigne peut être apposée ainsi que la présence d'un élément architectural d'éclairage rattaché au bâtiment qui a comme effet de scinder cette marquise.

La demande vise à installer deux boîtiers d'aluminium peint d'une épaisseur de 5 pouces sur lesquels sont apposé un lettrage de vinyle blanc rétroéclairé d'une épaisseur de 1/2 pouces, à l'exception des lettres MC qui sont d'une épaisseur de 3 pouces. Le lettrage est de type « Channel ». Les enseignes ont les dimensions suivantes :

- Enseigne « CLINIQUE MÉDICO ESTHÉTIQUE » : 32 x 84 pouces ;
- Enseigne « Institut MC » : 32 x 130 pouces.

Les deux enseignes sont alignées horizontalement sur la marquise et sont reliées par une ligne lumineuse.

En résumé, le projet respecte les conditions pour lesquelles une dérogation peut être accordée, considérant :

- L'agrandissement de l'établissement commercial;
- L'emplacement de l'établissement commercial au sein du centre commercial;
- La forme discontinue et angulaire de la marquise sur laquelle une enseigne peut être affichée;
- La division de la marquise par l'élément architectural vertical d'éclairage rattaché au bâtiment;
- La sobriété et la qualité architecturale de la proposition par rapport à l'affichage existant sur la marquise du centre commercial.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 10 avril 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants :

- L'application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le plan d'urbanisme est respecté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-04-25



**Dossier # : 1245459008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur de couleur et de format différent du matériau initial d'un mur donnant sur une voie publique situé au 8180-8188, rue Juliette (lot 1 725 055)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003290080), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur de couleur et de format différent du matériau initial d'un mur donnant sur une voie publique d'un bâtiment situé au 8180-8188, rue Juliette (lot 1 725 055), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants; et
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:15

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245459008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur de couleur et de format différent du matériau initial d'un mur donnant sur une voie publique situé au 8180-8188, rue Juliette (lot 1 725 055)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003290080) a été déposée le 25 juillet 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour notamment changer un matériau de revêtement extérieur de couleur et de format différent du matériau initial d'un mur donnant sur une voie publique. Une partie des travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le projet vise un bâtiment de quatre étages d'usage « commerce mixte (c2) » dans lequel sont situés 18 logements et deux commerces de détails et de services au rez-de-chaussée. Ce bâtiment construit en 1973 est composé d'un revêtement de brique modulaire métrique de couleur jaune/beige et d'un volume vertical marquant une portion de la façade principale et latérale droite. Ce volume est composé de pierres de couleurs et de formats organiques. Le projet soumis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est celui du remplacement du revêtement de pierre exclusivement sur la façade principale. La demande de permis de transformation inclut également la réfection d'une partie du revêtement de brique et du remplacement des allèges des ouvertures, mais cette portion des travaux n'est pas assujettie au Règlement sur les PIIAD. Les travaux de remplacement du revêtement sont effectués en raison de la vétusté de la pierre, de traces d'infiltrations, pour une meilleure isolation des espaces intérieurs et pour l'amélioration générale de l'enveloppe du bâtiment. D'ailleurs, pour des raisons de sécurité, l'entièreté du volume vertical de revêtement de pierre a été retiré préalablement à l'obtention des autorisations municipales nécessaires. Le matériau de revêtement utilisé en remplacement de la pierre retirée est le suivant :

- Revêtement lourd : maçonnerie (pierre), du fabricant Permacon, trois formats 90 x 60 mm ; 90 x 102 mm ; 90 x 172 mm, teinte gris Newport, modèle Aria ou équivalent.

La composition architecturale des bâtiments de type multifamilial adjacents emploie également de la pierre de trois formats apposée en volume vertical de manière similaire à celle proposée dans le cadre de la présente demande.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : autres secteurs.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à majorité, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTRÉAL 2030

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-04-25



**Dossier # : 1245459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique sur un bâtiment situé au 138-140 A, avenue Highlands (lot 1 929 820).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003294624), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique qui est type, de couleur et de format différent que le matériau initial sur un bâtiment situé au 138-140 A, avenue Highlands (lot 1 929 820), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- Protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- Contribue à l'évolution du milieu.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:11

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245459007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique sur un bâtiment situé au 138-140 A, avenue Highlands (lot 1 929 820).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003294624) a été déposée le 10 août 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour changer un matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2 octobre 2018 - CA18 20 0457 : permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur des murs et de remplacer une galerie et un balcon d'une habitation trifamiliale située aux 138 à 140A, avenue Highlands

**DESCRIPTION**

Le bâtiment visé est une habitation trifamiliale (h2) située sur l'avenue Highlands, près de la rue Dalmany. Même si les bâtiments voisins emploient des matériaux diversifiés, l'habitation visée s'insère dans un milieu de vie où la brique d'argile et la qualité des matériaux dominent généralement.

Le projet vise à remplacer le revêtement extérieur recouvrant le rez-de-chaussée de la façade avant afin de régulariser une situation dérogatoire. Effectivement, cette portion de la façade principale est actuellement recouverte d'un matériau qui n'est pas autorisé. Le matériau de remplacement utilisé est le suivant :

- Revêtement lourd : brique d'argile, du fabricant *Belden Brick Company* , format modulaire métrique (3 5/8" | 92 mm X 2 1/4" | 57mm X 7 5/8" | 194mm), teintes de gris, modèle *Asberry Velour* , ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments ;
- Protège et met en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial ;
- Contribue à l'évolution du milieu.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTRÉAL 2030

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-04-25



Dossier # : 1245459006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur et de reconfigurer l'entrée principale du bâtiment situé au 7520, rue Édouard (lot 1 135 357).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003347936), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer de matériau de revêtement extérieur et de reconfigurer l'entrée principale du bâtiment situé au 7520, rue Édouard (lot 1 135 357), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD aux chapitres 3 : accessibilité universelle et 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD, puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois; et
- Augmente le verdissement du site.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:02

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245459006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur et de reconfigurer l'entrée principale du bâtiment situé au 7520, rue Édouard (lot 1 135 357).

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003347936) a été déposée le 20 février 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour le changement de matériau de revêtement extérieur et reconfiguration de l'entrée principale.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis aux chapitres 3 : accessibilité universelle et 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le projet vise un bâtiment de 2 étages d'usage « Institutionnel (p1) ». L'école primaire Sainte-Geneviève-Sud, construite en 1961, est principalement recouverte d'un revêtement de brique d'argile de couleur rouge.

Les travaux soumis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernent le remplacement du revêtement de brique exclusivement sur les façades avant et latérales, de la reconfiguration de l'entrée principale et de travaux d'aménagement paysager.

La demande de permis de transformation inclut également l'ajout d'appareils mécaniques au toit et au sol, le remplacement des fenêtres ainsi que la modification de la façade arrière. Toutefois, ces travaux ne sont pas assujettis au Règlement sur les PIIAD.

Les travaux de remplacement du revêtement sont effectués dans le cadre d'un réaménagement intérieur complet et de travaux de remise aux normes souhaitées par le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys.

L'enveloppe extérieure de la section de l'école sera refaite à neuf considérant l'état de la maçonnerie existante et l'état du mur de contreparement. La réfection de l'enveloppe permet

aussi d'isoler thermiquement l'école selon les normes actuelles. Pour sa part, l'enveloppe extérieure de la section du gymnase fera l'objet d'une réfection partielle de la maçonnerie (section haute des murs au niveau du parapet et section en porte-à-faux). Toutes les autres composantes existantes de l'enveloppe extérieure de la section du gymnase seront conservées telles quelles. Les portes et les fenêtres de la section de l'école seront remplacées puisque l'enveloppe extérieure sera refaite à neuf.

La reconfiguration de l'entrée principale et l'ajout d'une rampe d'accessibilité universelle est prévue afin d'améliorer les accès pour la clientèle de l'école. L'accueil du service de garde est déplacé du côté de l'entrée principale dans le cadre du réaménagement. L'entrée principale est marquée par l'ajout d'une nouvelle marquise recouverte de revêtement métallique bleu.

Cet accès deviendra très sollicité. Il est prévu un nouveau trottoir d'accès piéton plus large que l'existant, permettant ainsi une placette menant à l'entrée principale.

Cet espace favorisera la fluidité et la convivialité lors des périodes de pointes ainsi que les échanges spontanés entre les différents élèves et parents sans pour autant encombrer l'entrée. L'angle donné au trottoir de cette placette vise à assurer la protection du système racinaire des arbres matures en façade. La relocalisation de trois arbres et l'abattage de deux autres sont nécessaires afin de permettre les travaux du bassin de rétention sous-jacent ainsi que la rampe d'accessibilité universelle. Des plantations d'arbustes sont prévues de part et d'autre de la placette sur toute la longueur afin de rendre l'espace plus vivant.

Voici la liste des travaux d'aménagements paysagers :

- Habillage par marquage au sol de la nouvelle entrée et ajout d'une rampe d'accès universel;
- Ajout de bancs en polyéthylène teint en bleu;
- Protection des arbres matures existants;
- Plantation de graminées et d'arbustes;
- Déplacement par transplantation de deux arbres à replanter dans la cour arrière;
- Transplantations sur place de trois jeunes arbres suite au nivellement du sol;
- Abattage de deux arbres de moyen calibre et retrait d'arbustes le long du bâtiment;
- Habillage par plantations de la nouvelle zone d'infiltration d'eau de pluie prévue en civil;
- Plantation de deux nouveaux arbres;
- Déplacement par transplantation d'un arbre à replanter dans la cour avant.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : maçonnerie (brique), du fabricant Canada Brick, modèle Riverdale Matt format 2 ¼" x 8" x 3 ½", couleur rouge ou équivalent;
- Revêtement léger : panneau de béton, du fabricant Sym-Tech, modèle M-197, format variable, selon l'espacement entre les ouvertures, couleur blanc;
- Revêtement léger : panneau métallique, du fabricant Alpolic, modèle Multi-Plis, format variable selon la géométrie de la marquise, couleur BNT Bone White;
- Revêtement léger : panneau métallique, du fabricant Alpolic, modèle Multi-Plis, format variable selon la géométrie de la marquise, couleur CFB Blue.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 3 : accessibilité universelle et 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 10 avril 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du

Règlement relatif aux PIIAD aux chapitres 3 : accessibilité universelle et 27 : autres secteurs du Règlement sur les PIIAD puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois;
- Augmente le verdissement du site.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2024-04-25



**Dossier # : 1247151014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Bois-des-Caryers dans l'arrondissement de LaSalle

D'autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Bois-des-Caryers dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:20

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247151014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Bois-des-Caryers dans l'arrondissement de LaSalle

**CONTENU****CONTEXTE**

Une requête a été acheminée afin d'autoriser un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur la rue Bois-des-Caryers dans l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile du requérant sur la rue Bois-des-Caryers.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible à l'installation d'un tel espace.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingénierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-11



**Dossier # : 1247151016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Thierry et la rue Lise dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Thierry et la rue Lise dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:21

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247151016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Thierry et la rue Lise dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Deux requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants sur la rue Thierry et sur la rue Lise.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingénierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-18



**Dossier # : 1247151017**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue de Saguenay, l'avenue Carroll et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue de Saguenay, l'avenue Carroll et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle et conserver toute autre signalisation en vigueur.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2024-04-29 16:21

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247151017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue de Saguenay, l'avenue Carroll et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des requêtes nous ont été acheminées afin de retirer des espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur la rue de Saguenay, l'avenue Carroll et la 8e avenue puisqu'ils ne sont plus nécessaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé de retirer la signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

**JUSTIFICATION**

Il est justifié de retirer la signalisation de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite étant donné qu'elle n'est plus nécessaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais de retraits de la signalisation caduque sont entièrement assumés par l'arrondissement de Lasalle qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
coordonnateur(-trice) ingénierie  
(arrondissements verdun et lasalle)

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-23



**Dossier # : 1246456004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Alain P POIRIER **Le** 2024-04-26 11:33

**Signataire :** Alain P POIRIER

\_\_\_\_\_  
Directeur Culture  
LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246456004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-25

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines